

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-1099

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 40**

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« le pourcentage : « 28,42 % » est remplacé par le pourcentage suivant : « 27,36 % » et »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI défend l'octroi de la même fraction de TVA à la Sécurité sociale, afin que cette dernière dispose de financements qui évoluent au même rythme que l'économie, et non qui diminue face à l'inflation.

Cet octroi de fraction de TVA est tout sauf un cadeau fait à notre Sécurité sociale : il s'agit de la compensation des exonérations accordés aux patronats par les gouvernements de droite qui se sont succédé entre 2007 et aujourd'hui. Cette mise sous tutelle de la Sécurité sociale, parfaitement inacceptable, crée un rapport de force du gouvernement qui impose chaque année un nouveau recul du droit des travailleurs.

Cette année, le gouvernement tente d'imposer un recul de la fraction de TVA octroyé, au nom de ses estimations des effets attendus de sa réforme. Cette minoration est honteuse :

- D'une part, les macronistes ont démontré leur incompétence dans les estimation de recettes : la TVA est en berne du fait de leur politique d'austérité, en deçà de 10 milliards aux attentes en 2025. La moindre des choses serait donc d'observer dans un premier temps les effets, pour ensuite éventuellement ajuster cette fraction.
- D'autre part, le faux déficit de la sécurité social sert de prétexte à de nouveaux reculs. Cette minoration vient précisément alimenter ce déficit, pour justifier les saccages à venir.

En conséquence, nous proposons de maintenir, pour l'instant, cet octroi, afin de cesser de menacer notre système de santé, de solidarité et de retraite comme le font les macronistes.